

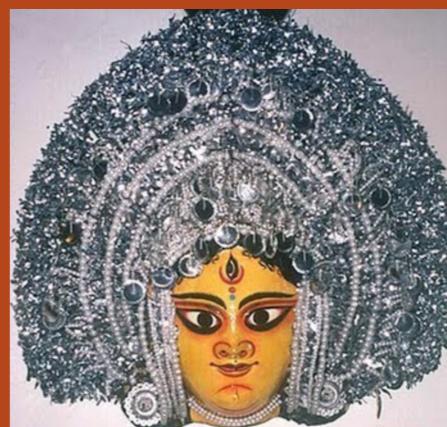
ARCHAEOLOGICAL HERITAGE POLICIES AND MANAGEMENT STRUCTURES

PROCEEDINGS OF THE XVII UISPP WORLD CONGRESS
(1-7 SEPTEMBER 2014, BURGOS, SPAIN)

Volume 15 / Sessions A15a, A15b, A15c

Edited by

Erika M. Robrahn-González,
Friedrich Lüth, Abdoulaye Cámara, Pascal Depaepe, Asya
Engovatova, Ranjana Ray and Vidula Jayswal



Robrahn-González et al (eds)

Archaeological Heritage Policies and Management Structures

ARCHAEOPRESS



ARCHAEOLOGICAL HERITAGE POLICIES AND MANAGEMENT STRUCTURES

**PROCEEDINGS OF THE XVII UISPP
CONGRESS (1-7 SEPTEMBER 2014,
BURGOS, SPAIN)**

Edited by

**Erika M. Robrahn-González,
Friedrich Lüth, Abdoulaye Cámara,
Pascal Depaepe, Asya Engovatova,
Ranjana Ray and Vidula Jayswal**

ARCHAEOPRESS ARCHAEOLOGY

ARCHAEOPRESS PUBLISHING LTD
Gordon House
276 Banbury Road
Oxford OX2 7ED

www.archaeopress.com

ISBN 978 1 78491
ISBN 978 1 78491 (e-Pdf)

© Archaeopress, UISPP and authors 2017

VOLUME EDITORS: Erika M. Robrahn-González, Friedrich Lüth, Abdoulaye Cámara,
Pascal Depaepe, Asya Engovatova, Ranjana Ray & Vidula Jayswal

SERIES EDITOR: The board of UISPP

SERIES PROPERTY: UISPP – International Union of Prehistoric and Protohistoric Sciences

Proceedings of the XVII World UISPP Congress, Burgos (Spain)
September 1st – 7th 2014

KEY-WORDS IN THIS VOLUME: Archaeology; Heritage; Policies; Management Structures

UISPP PROCEEDINGS SERIES is a printed on demand and an open access publication,
edited by UISPP through Archaeopress

BOARD OF UISPP: Jean Bourgeois (President), Luiz Oosterbeek (Secretary-General),
François Djindjian (Treasurer), Ya-Mei Hou (Vice President), Marta Arzarello (Deputy Secretary-General).
The Executive Committee of UISPP also includes the Presidents of all the international Scientific
Commissions (www.uispp.org)

BOARD OF THE XVII WORLD CONGRESS OF UISPP: Eudald Carbonell (Secretary-General),
Robert Sala I Ramos, Jose Maria Rodriguez Ponga (Deputy Secretary-General)

All rights reserved. No part of this book may be reproduced, or transmitted, in any form or by any
means, electronic, mechanical, photocopying or otherwise, without the prior written permission
of the copyright owners.

This book is available direct from Archaeopress or from our website www.archaeopress.com

Contents

List of Figures and Tables.....	iii
Foreword to the XVII UISPP Congress Proceedings Series Edition	v
<i>Luiz Oosterbeek</i>	
Foreword	vi
<i>Erika M. Robrahn-González</i>	

ARCHAEOLOGICAL HERITAGE POLICIES AND MANAGEMENT STRUCTURES Session 15 A

Public policies for the management of the Angolan archaeological heritage	3
<i>Ziva Domingos</i>	

The Legal Protection of Archaeological Heritage in Mozambique (1994-2014).....	15
<i>Solange L. Macamo and Leonardo Adamowicz</i>	

L'archéologie dans la nomenclature des sciences: approche structurelle et nouvel ordre en Côte d'Ivoire.....	31
<i>Kouassi Kouakou Siméon</i>	

The role of civil society in preservation of archaeological heritage in the Republic of Moldova.....	39
<i>Sergiu Musteață</i>	

MANAGEMENT AND USE OF SCIENCE DATA FROM PREVENTIVE ARCHAEOLOGY: QUALITY CONTROL Session 15 B

Quality management organisation in Inrap (France).....	49
<i>Alain Koehler</i>	

Quality control in preventive archaeology in France: a review of the question.....	57
<i>Pascal Depaepe</i>	

Archaeology in Russia today – the system of scientific control over the quality of rescue archaeology work	65
<i>Asya Engovatova</i>	

Trois cas de prospections relatifs à des diagnostics archéologiques en Côte d'Ivoire (2008-2010): les entreprises d'extraction minière levier pour un nouvel ordre archéologique en Côte d'Ivoire?	71
<i>Kouassi Kouakou Siméon and François Guédé Yiodé</i>	



**CULTURAL RESOURCES, MANAGEMENT, PUBLIC POLICY, PEOPLE'S AWARENESS
AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT**
Session 15 C

A study of the Archaeological sites of the Birbhum District, Bengal – Its management and sustainable development	85
<i>Asmita Basu</i>	
A Study of Prehistoric Cultural Heritage and Management in Odisha, India	93
<i>Debasis Kumar Mondal</i>	
Heritage of skill in making clay ornaments in India.....	105
<i>Koyel Chakraborty, Debasis Kumar Mondal and Ranjana Ray</i>	
Indigenous Knowledge and Skills of the Bhotiya Women of Uttarkashi.....	113
<i>Subhadra Mitra Channa</i>	
Mask of Chhau – A Tribal Heritage through the Ages in West Bengal: An Ethno-Archaeological Study in Charida Group of People.....	121
<i>Banani Bhattacharyya</i>	



List of Figures and Tables

ARCHAEOLOGICAL HERITAGE POLICIES AND MANAGEMENT STRUCTURES

Session 15 A

Z. Domingos: Public policies for the management of the Angolan archaeological heritage

FIGURE 1. FIELD WORK AT DUNGO IV SITE (BENGUELA) DURING THE 2014 FIELD SCHOOL	10
FIGURE 2. ROCK PAINTINGS FROM THE SITE OF NDALAMBIRI IN EBO (KWANZA SUL).....	12

S. L. Macamo and L. Adamowicz: The Legal Protection of Archaeological Heritage in Mozambique (1994-2014)

MAP 1. SOUTHERN MOZAMBIQUE, SHOWING THE PRINCIPAL ARCHAEOLOGICAL SITES MENTIONED IN THE TEXT	16
FIGURE 1. MATOLA, AN EARLY FARMING COMMUNITY SITE. THE TYPICAL MATOLA POTTERY DESIGN CAN BE SEEN.....	21
FIGURE 2. PROTECTIVE SIGNBOARD AT MANYIKENI ZIMBABWE TRADITION SITE.....	22
FIGURE 3A-B. THE STONE ENCLOSURE OF CHIBUENE IS EXPLAINED FOR VISITORS AND FOR TEACHING PURPOSES OF THE SITE.....	22
FIGURE 4. THE PRESENTATION OF CHIBUENE SITE.....	22
FIGURE 5. SINCLAIR'S PHOSPHATE MAP WITH DIACHRONIC MODEL OF OCCUPATION RECONSTRUCTION AT MANYIKENI	23
FIGURE 6. THE RESCUE ARCHAEOLOGICAL SURVEY IN CAPITAL OF THE SULTANATE TUNGI IN CABO DELGADO PENINSULA IN AREA FOR PROPOSED LIQUEFIED NATURAL GAS (LNG) PROJECT IN THE PALMA DISTRICT OF CABO DELGADO PROVINCE, NORTHERN MOZAMBIQUE	24
TABLE 1. PRELIMINARY INDICATION OF THE ARCHAEOLOGICAL PERMITS ISSUED BETWEEN 1994 AND 2014.....	29

MANAGEMENT AND USE OF SCIENCE DATA FROM PREVENTIVE ARCHAEOLOGY: QUALITY CONTROL

Session 15 B

A. Koehler: Quality management organisation in Inrap (France)

FIGURE 1. QUALITY CONTROL DEFINITION	50
FIGURE 2. 'TO DIG, TO CHARGE, TO TRANSPORT... TO EXCAVATE'. OFFICIAL TERMINOLOGY, USE AND KNOWLEDGE OF THE FUNCTION OF MECHANICAL DIGGERS AND OTHER DEVICE.....	51
FIGURE 3. TO DEFINE GRAPHIC CHART IS THE NECESSARY BASIS TO ALL GRAPHIC WORK	55

P. Depaepe: Quality control in preventive archaeology in France: a review of the question

FIGURE 1. PRINCIPLES OF FRENCH PREVENTIVE ARCHAEOLOGY.....	59
FIGURE 2. RULES OF EACH PARTNER BEFORE AND DURING A PREVENTIVE EXCAVATION	60

A. Engovatova: Archaeology in Russia today – the system of scientific control over the quality of rescue archaeology work

FIGURE 1. ESTIMATED NUMBER OF ARCHAEOLOGICAL SITES IN RUSSIA.....	66
FIGURE 2. NUMBER OF ARCHAEOLOGICAL FIELDWORK IN RUSSIA IN 2014	67

K. K. Siméon and F. Guédé Yiodé: Trois cas de prospections relatifs à des diagnostics archéologiques en Côte d'Ivoire (2008-2010): les entreprises d'extraction minière levier pour un nouvel ordre archéologique en Côte d'Ivoire?

FIGURE 1. ZONE DE RECHERCHE	72
FIGURE 2. EXEMPLE DE CARTE DES POINTS DE PRELEVEMENTS DES VESTIGES ARCHEOLOGIQUES (TENGRELA)	73
FIGURE 3. EXEMPLE D'HACHEREAU ET CERAMIQUE DE MBENGUE	74
FIGURE 4A. E 4B. FOURNEAU ET SCORIES DE FER DE NAWAVOGO (DOKELEVOGO)	76
FIGURE 5. KAKPOLO, ZONE DES ORPAILLEURS CLANDESTINS (PRES DE KANAKONO SOUS PREFECTURE).....	77
FIGURE 6. EXEMPLE DE BECS DE TENGRELA.....	78



FIGURE 7. FORMATIONS OBSERVEES A KAKPOLO	78
FIGURE 8. OUTIL LITHIQUE ET CERAMIQUE; A: CISEAU; B: FRAGMENT DE CERAMIQUE (A PAROI EPAISSE) ASSOCIE AUX VESTIGES LITHIQUES)	79
FIGUE 9. CONCENTRATION DE TESSONS CERAMIQUES. MBASSO – TIALAKA (AXE ROUTIER NORD)	79
FIGURE 10A ET 10B. FOURNEAU ET FRAGMENT DE TUYERE DE TENGRELA.....	80

CULTURAL RESOURCES, MANAGEMENT, PUBLIC POLICY, PEOPLE'S AWARENESS AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Session 15 C

A. Basu: A study of the Archaeological sites of the Birbhum District, Bengal – Its management and sustainable development

FIGURE 1. SATELLITE IMAGERY OF BIRBHUM DISTRICT	86
FIGURE 2A. MAP SHOWING TEMPLE SITES IN THE WESTERN PART OF BIRBHUM.....	87
FIGURE 2B. MAP SHOWING TEMPLE SITES IN THE EASTERN PART OF BIRBHUM.....	87
FIGURE 3. SIVA TEMPLE IN SUPUR.....	88
FIGURE 4. GOPAL MANDIR (TEMPLE) IN GHURISHA.....	88
FIGURE 5. RADHA-VINOD TEMPLE IN JAYDEV-KENDULI	89
FIGURE 6. TERRACOTTA PANEL FROM RADHA-VINOD TEMPLE IN JAYDEV-KENDULI	89
FIGURE 7. SWOT MATRIX FOR THE ARCHAEOLOGICAL SITES OF TEMPLE SITES OF BIRBUH	91

D. K. Mondal: A Study of Prehistoric Cultural Heritage and Management in Odisha, India

FIGURE 1. LOCALIZATION OF THE AREA	94
FIGURE 2. STONE TOOL ASSEMBLAGE FROM SHIGARH SITE.....	98
FIGURE 3. METAL REMAINS OF SITE KUANR.....	100
FIGURE 4. DESTRUCTION OF SITE KUANR	100
FIGURE 5. DESTRUCTION OF SITE SHIGARH	101

K. Chakraborty, D. K. Mondal and R. Ray: Heritage of skill in making clay ornaments in India

FIGURE 1. THE MOULDING PROCESS OF THE ORNAMENTS	109
FIGURE 2. DESIGN AND DRYING PROCESS OF THE ORNAMENTS	110
FIGURE 3. THE FIRING PROCESS OF THE ORNAMENTS, AND THE FINAL RESULTS.....	111
TABLE 1. THE TIME TAKEN FOR FIRING IS ABOUT ONE HOUR. THEN THE FIRED ORNAMENTS ARE TAKEN OUT WITH PINCERS COOLED	111

B. Bhattacharyya: Mask of Chhau – A Tribal Heritage through the Ages in West Bengal: An Ethno-Archaeological Study in Charida Group of People

FIGURE 1 & 2. MASKS.....	121
FIGURE 3. PEOPLE DANCING WITH MASKS	122
FIGURE 4. LOCATION OF PURULIA IN WEST BENGAL, INDIA	123
FIGURE 5. AREA OF BAGHMUNDI, PURULIA	124
FIGURE 6. DANCE OF CHHAU, PURULIA.....	124
FIGURE 7. VIEW OF BAGHMUNDI, WAY TO CHARIDA.....	125
FIGURE 8. GENERAL VIEW OF VILLAGE CHARIDA	125
FIGURE 9. PEOPLE WORKING ON MASKS.....	125
FIGURE 10. PEOPLE WORKING ON MASKS.....	125
FIGURE 11. CLAY MODEL OF THE MASK IS MADE, OVER WHICH LAYERS OF WASTE PAPER AND RAGS ARE PASTED AND THEN DRIED.....	126
FIGURE 12. PROCESS OF PAINTING THE MASK	127
FIGURE 13. FINAL STAGE IS DECORATION OF THE MASK.....	127
FIGURE 14. WORKSHOP OF MANARANJAN SUTRADHAR, CHARIDA.....	128
FIGURE 15. ASWINI SUTRADHAR, ONE OF THE OLDEST ARTISAN OF THE AREA.....	128
FIGURE 16. REMAINS OF THEIR EARLIER CRAFTSMANSHIP	129



Foreword to the XVII UISPP Congress Proceedings Series Edition

Luiz Oosterbeek
Secretary-General

UISPP has a long history, starting with the old International Association of Anthropology and Archaeology, back in 1865, until the foundation of UISPP itself in Bern, in 1931, and its growing relevance after WWII, from the 1950's. We also became members of the International Council of Philosophy and Human Sciences, associate of UNESCO, in 1955.

In its XIVth world congress in 2001, in Liège, UISPP started a reorganization process that was deepened in the congresses of Lisbon (2006) and Florianópolis (2011), leading to its current structure, solidly anchored in more than twenty-five international scientific commissions, each coordinating a major cluster of research within six major chapters: Historiography, methods and theories; Culture, economy and environments; Archaeology of specific environments; Art and culture; Technology and economy; Archaeology and societies.

The XVIIth world congress of 2014, in Burgos, with the strong support of Fundación Atapuerca and other institutions, involved over 1700 papers from almost 60 countries of all continents. The proceedings, edited in this series but also as special issues of specialized scientific journals, will remain as the most important outcome of the congress.

Research faces growing threats all over the planet, due to lack of funding, repressive behavior and other constraints. UISPP moves ahead in this context with a strictly scientific programme, focused on the origins and evolution of humans, without conceding any room to short term agendas that are not root in the interest of knowledge.

In the long run, which is the terrain of knowledge and science, not much will remain from the contextual political constraints, as severe or dramatic as they may be, but the new advances into understanding the human past and its cultural diversity will last, this being a relevant contribution for contemporary and future societies.

This is what UISPP is for, and this is also why we are currently engaged in contributing for the relaunching of Human Sciences in their relations with social and natural sciences, namely collaborating with the International Year of Global Understanding, in 2016, and with the World Conference of the Humanities, in 2017.

The next congress of UISPP, in Paris (2018), will confirm this route.



Foreword

Erika M. Robrahn-González

President of the UISPP Scientific Commission ‘Archaeological Heritage Policies and Management Structures’
erika@documentocultural.net

This volume is composed of articles referring to the analyses and reflections accomplished during the XVII World Congress of the UISPP (*Union de Sciences Préhistoriques et Protohistoriques / Union of Pre-historic and Historic Sciences*) that took place in Burgos, Spain, in September of 2014. This is the first publication of the Scientific Commission ‘Archaeological Heritage Policies and Management Structures’, which began its activities in 2013.

This Scientific Commission’s goal is to exchange experiences on archaeological heritage policies and management structures on a global level. Models, good practices, and solutions to individual sites and landscapes help to develop heritage management through better understanding among specialists while respecting the regional, national, and global diversities and individualities. The interdependence and the effects for science are part of the considerations and special attention is given to the integrated approach of heritage management, local needs and specificities, and science.

Recovering the concept of ‘*Think globally, act locally*’, the aim of this Scientific Commission is also to analyse Archaeology’s role in the 21st century regarding the way in which people must live together to ensure sustainability and a better understanding and full awareness of natural and cultural tradition.

In Burgos/2014, the first world congress in which this Scientific Commission took part, sessions aimed at different themes related to management, valuing and preservation of archaeological heritage were developed. The chapters that follow are related to three of these sessions:

Session ‘*Archaeological Heritage Policies and Management Strategies*’, where international management models focused on legislation, public policies, management systems, and institutional contexts for research were presented.

Session ‘*Management and use of science data from preventive archaeology: quality control*’, where reflections on the range of quality control in projects of applied science, including environmental topics and social standards were developed. The session’s main goals were: to analyse and compare different international quality control models; to list best solutions and good practices; and to propose new criteria for preventive archaeology.

Session ‘*Cultural resources, management, public policy, people’s awareness and sustainable development*’, focused on local traditional crafts, many of which exist continuously from prehistoric period to present day. Work presented in this session analysed public policy models for the preservation of such heritage, people’s awareness of the cultural resources and their management, with emphasis on sustainable development, especially from a background of a changed world perspective.

The following chapters bring perspectives of archaeological heritage management in various countries and continents. We hope, with this, to contribute to the exchange of experiences, the sharing of solutions, and the broadening of Archaeology’s role in the sustainable development of people as its final goal.



ARCHAEOLOGICAL HERITAGE POLICIES AND MANAGEMENT STRUCTURES

**PROCEEDINGS OF THE XVII UISPP WORLD
CONGRESS (1–7 SEPTEMBER 2014, BURGOS, SPAIN)**

Volume 15 / Sessions A15a, A15b, A15c

Edited by

**Erika M. Robrahn-González,
Friedrich Lüth, Abdoulaye Cámara, Pascal Depaepe,
Asya Engovatova, Ranjana Ray and Vidula Jayswal**

ARCHAEOPRESS ARCHAEOLOGY

ARCHAEOPRESS PUBLISHING LTD
Gordon House
276 Banbury Road
Oxford OX2 7ED

www.archaeopress.com

ISBN 978 1 78491 738 8
ISBN 978 1 78491 739 5 (e-Pdf)

© Archaeopress, UISPP and authors 2017

VOLUME EDITORS: Erika M. Robrahn-González, Friedrich Lüth, Abdoulaye Cámara,
Pascal Depaepe, Asya Engovatova, Ranjana Ray & Vidula Jayswal

SERIES EDITOR: The board of UISPP

SERIES PROPERTY: UISPP – International Union of Prehistoric and Protohistoric Sciences

Proceedings of the XVII World UISPP Congress, Burgos (Spain)
September 1st – 7th 2014

KEYWORDS IN THIS VOLUME: Archaeology; Heritage; Policies; Management Structures

UISPP PROCEEDINGS SERIES is a printed on demand and an open access publication,
edited by UISPP through Archaeopress

BOARD OF UISPP: Jean Bourgeois (President), Luiz Oosterbeek (Secretary-General),
François Djindjian (Treasurer), Ya-Mei Hou (Vice President), Marta Arzarello (Deputy Secretary-General).
The Executive Committee of UISPP also includes the Presidents of all the international Scientific
Commissions (www.uispp.org)

BOARD OF THE XVII WORLD CONGRESS OF UISPP: Eudald Carbonell (Secretary-General),
Robert Sala I Ramos, Jose Maria Rodriguez Ponga (Deputy Secretary-General)

All rights reserved. No part of this book may be reproduced, or transmitted, in any form or by any
means, electronic, mechanical, photocopying or otherwise, without the prior written permission
of the copyright owners.

This book is available direct from Archaeopress or from our website www.archaeopress.com

Contents

List of Figures and Tables.....	iii
Foreword to the XVII UISPP Congress Proceedings Series Edition	v
<i>Luiz Oosterbeek</i>	
Foreword	vi
<i>Erika M. Robrahn-González</i>	

ARCHAEOLOGICAL HERITAGE POLICIES AND MANAGEMENT STRUCTURES Session 15 A

Public policies for the management of the Angolan archaeological heritage	3
<i>Ziva Domingos</i>	

The Legal Protection of Archaeological Heritage in Mozambique (1994-2014).....	15
<i>Solange L. Macamo and Leonardo Adamowicz</i>	

L'archéologie dans la nomenclature des sciences: approche structurelle et nouvel ordre en Côte d'Ivoire.....	31
<i>Kouassi Kouakou Siméon</i>	

The role of civil society in preservation of archaeological heritage in the Republic of Moldova.....	39
<i>Sergiu Musteață</i>	

MANAGEMENT AND USE OF SCIENCE DATA FROM PREVENTIVE ARCHAEOLOGY: QUALITY CONTROL Session 15 B

Quality management organisation in Inrap (France).....	49
<i>Alain Koehler</i>	

Quality control in preventive archaeology in France: a review of the question.....	57
<i>Pascal Depaepe</i>	

Archaeology in Russia today – the system of scientific control over the quality of rescue archaeology work	65
<i>Asya Engovatova</i>	

Trois cas de prospections relatifs à des diagnostics archéologiques en Côte d'Ivoire (2008-2010): les entreprises d'extraction minière levier pour un nouvel ordre archéologique en Côte d'Ivoire?	71
<i>Kouassi Kouakou Siméon and François Guédé Yiodé</i>	

CULTURAL RESOURCES, MANAGEMENT, PUBLIC POLICY, PEOPLE'S AWARENESS

AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Session 15 C

A study of the Archaeological sites of the Birbhum District, Bengal – Its management and sustainable development	85
<i>Asmita Basu</i>	
A Study of Prehistoric Cultural Heritage and Management in Odisha, India.....	93
<i>Debasis Kumar Mondal</i>	
Heritage of skill in making clay ornaments in India.....	105
<i>Koyel Chakraborty, Debasis Kumar Mondal and Ranjana Ray</i>	
Indigenous Knowledge and Skills of the Bhotiya Women of Uttarkashi.....	113
<i>Subhadra Mitra Channa</i>	
Mask of Chhau – A Tribal Heritage through the Ages in West Bengal: An Ethno-Archaeological Study in Charida Group of People.....	121
<i>Banani Bhattacharyya</i>	

L'archéologie dans la nomenclature des sciences: approche structurelle et nouvel ordre en Côte d'Ivoire

Kouassi Kouakou Siméon

Archéologue enseignant-chercheur, Département d'Archéologie de l'Institut des Sciences, Anthropologiques de Développement (ISAD, Université Félix Houphouët-Boigny
kksimeon@yahoo.fr

Résumé

Philippe Jockey dans l'Avant-propos de son ouvrage L'Archéologie (1998) écrit: « L'archéologie est à la mode. Ce constat, établi il y a quelque vingt ans par un archéologue de renom, est aujourd'hui plus qu'hier encore d'actualité. Pourtant, le malentendu autour duquel ce phénomène de civilisation s'est construit perdure. Il existe, de fait, dans notre société moderne, une sorte de décalage entre l'image mythique que le grand public se fait de l'archéologie, l'attrait qu'elle exerce par ce biais, et la réalité quotidienne des pratiques archéologiques ». Ces propos s'adaptent parfaitement à l'environnement actuel de l'archéologie, principalement en Afrique de l'ouest francophone. Pour mieux appréhender ce paradoxe, nous décrivons l'évolution de la discipline dans le contexte de la Côte d'Ivoire. L'étude s'appuie sur le dépouillement de résultats d'enquêtes diverses, de sources d'archives et de textes de lois. Il s'agit in fine de présenter la spécificité de la gestion du patrimoine archéologique du pays et le rôle que joue l'Etat dans ce processus.

Mots-clés

Patrimoine archéologique, Politique culturelle, Etat, Nation

Abstract

Philippe Jockey in the foreword of his book Archaeology (1998) wrote: 'Archaeology is fashionable. This finding established twenty years ago by a renowned archaeologist, is today even more than yesterday a topical question. Yet the misunderstanding around which this phenomenon of civilization is built continues. There are, in fact, in our modern society, a surprising gap between the mythical image that the general public is of archeology, its appeal through this, and the daily reality of archaeological practice. 'The perception of archeology as caricatured above, eloquently translated the environment that surrounds this discipline especially in francophone West Africa. To better understand this paradox, we get down describing the evolution of the discipline in the context of Côte d'Ivoire. The study is based on the analysis results of surveys of populations and texts. This approach allows us to understand the specificity of the management of the archaeological heritage of the country and the role of the state in this process.

Key-words

Archaeological heritage, Heritage policy, State, Nation

Introduction

L'avènement de l'archéologie en Côte d'Ivoire remonte à 1903, l'instigation des amateurs de cette science. En effet, durant les années 1968-1969, à l'instigation de Claude Hélène Perrot, alors historienne à l'Université d'Abidjan, la région d'Agboville et les îles Eotilées (dans le sud) seront classées zones archéologiques. Avec la création de l'Institut d'Histoire, d'Art et d'Archéologie Africains (IHAAA) en 1974, les investigations archéologiques seront étendues à la partie Nord du pays notamment, à Kong. L'avènement de l'Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD) en 2000 va ouvrir de nouvelles perspectives pour l'archéologie du pays, à travers notamment la création d'un Département d'archéologie destiné à former des étudiants dans cette discipline. Ce contrairement à ce qui se fait au Département d'Histoire de la même université.

Dans cette réflexion, nous tenterons de présenter le contexte de l'archéologie en Côte d'Ivoire, à travers les textes officiels, des témoignages divers et des sources d'archives. Chemin faisant, nous

présenterons la politique culturelle de la Côte d'Ivoire, le cadre normatif de l'archéologie dans ce pays, et les nouvelles orientations dans cette discipline.

La politique culturelle de la Côte d'Ivoire

Importance de la politique culturelle

Il n'y a pas de doute que culture, en tant que valeur, constitue une dimension essentielle du développement durable, de par sa place centrale, dans la promotion du bien-être de l'homme. Elle est, en effet, le point d'encrage des fondements historiques et des valeurs traditionnelles qui particularisent la société ivoirienne. La politique culturelle nationale doit donc inscrire au centre de ses préoccupations, la problématique de la création et de l'innovation dans les divers modes d'expression, et œuvrer à la sauvegarde et à la valorisation des traditions. Ce qui induit que la politique culturelle est un vecteur de civisme et de protection de la liberté culturelle. L'Etat qui la suscite a le devoir de promouvoir les bonnes mœurs et de veiller à l'harmonisation de la politique culturelle ivoirienne en conformité avec les dispositions africaines et internationales en matière de promotion culturelle. Plus concrètement le « projet de loi d'orientation portant sur la politique culturelle nationale pour un développement intégré et durable » du séminaire relatif à la politique culturelle nationale pour un développement durable organisé à Grand-Bassam en décembre 2007 a prévu la mise en place d'un programme national quinquennal de développement de la culture qui pris effet en 2010 (La Côte d'Ivoire 2010, 37-44).

Dans sa structuration, la politique culturelle, ici, dispose en son chapitre sur l'Identification, que la conservation et la promotion du patrimoine culturel national, ainsi que la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel national est essentielle. Les modalités et les procédures adéquates de ces opérations de sauvegarde et de valorisation sont précisées. Elles s'apprécient en termes de tenue des archives dans les ministères et structures décentralisées de l'administration, de diffusion et de promotion de la culture ivoirienne par le biais des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), d'aménagement culturel du territoire à travers la construction de monuments, d'habitations et d'infrastructures publics inspirés du patrimoine culturel national et de faits marquants de l'histoire de la Côte d'Ivoire. Aussi au niveau de l'appui à la création, est-il précisé que l'Etat ivoirien, les collectivités territoriales, les opérateurs économiques, les personnes physiques ou morales, les ONG doivent apporter leur contribution au développement culturel du pays par une aide à la création pouvant se traduire par un allègement fiscal pour encourager le secteur privé et les mécènes à soutenir la vie culturelle ; la création d'un fonds destiné au soutien des opérateurs culturels, au renforcement de leurs capacités et à la structuration du secteur. Au titre de la Promotion culturelle et de l'Homme, il est préconisé la diffusion des produits artistiques, le développement du tourisme et des Industries culturelles, de la communication. Pour leur intelligibilité; la pluridisciplinarité, la création d'une université régionale ou sous régionale de recherche et d'action culturelle, la mise en place de sociétés savantes ; sont envisagées (Tailly & Alleman, 2010, 37-44)¹. La conduite de ce chapitre important de la politique gouvernementale est du ressort du Ministère à charge de la culture.

Le Ministère de la Culture et de la Francophonie maître-d 'ouvrage de la politique culturelle

Le Ministère de la Culture et de la Francophonie dans la mise en œuvre de ses programmes s'appuie sur une organisation spécifique. Elle lui permet de collaborer avec d'autres ministères et services (Décret n°2011-277/10 du 28 septembre 2011 portant organisation du Ministère de la Culture et de Francophonie). Plus spécifiquement, et pour ce qui lui est propre, on retient (Article 1) qu'il dispose, outre le Cabinet ; de Services rattachés, d'un Secrétariat Général, de Directions Centrales et de Services Extérieurs; qu'il est chargé d'organiser par arrêté. Au Chapitre 1 portant sur la composition du cabinet (Article 3) on note au titre des Services rattachés :

¹ www.nodusciendi.net/telecharger.php?file=LaPolitiqueCulturelle.pdf

- L’Inspection Générale ;
- Le Service de la Réglementation et du Contentieux ;
- Le Service de la Communication et de la Documentation ;
- La Brigade de Lutte contre la Fraude et la Piraterie des Œuvres Culturelles ;
- Le Service de la Planification et du Suivi-Evaluation.

Les services en rapport avec le patrimoine culturel en général, sont le Service de la Réglementation et du Contentieux, la Brigade de Lutte contre la Fraude et la Piraterie des œuvres culturelles. Concernant le Service de la Réglementation et du Contentieux (Article 5) il est chargé de :

- Gérer les contentieux du Ministère et de veiller à la protection des droits d'auteurs et
- Des œuvres de l'esprit ;
- Constituer la documentation des textes juridiques ;
- Produire toute réglementation concernant les métiers, professions et services liés à
- L'activité culturelle, artistique, cinématographique ou audiovisuelle, et toutes autres activités commerciales ou industrielles liées au secteur culturel ;
- Traiter toute question d'ordre juridique et fiscal intéressant le Ministère.

Il faudrait, cependant, souligner que, jusqu'ici ce service n'est pas intervenu dans le cadre des pillages des sites archéologiques qui sont légion. Quant à la Brigade de Lutte contre la Fraude et la Piraterie des œuvres Culturelles (Article 7) elle est une unité administrative de lutte contre la fraude et la piraterie dans les activités industrielles, commerciales ou de services directement ou indirectement liées aux œuvres artistiques et culturelles. La Brigade est dirigée par un Chef de Brigade assisté de deux Sous-Directeurs. Nommés respectivement par décret pris en Conseil des Ministres et par arrêté. Ils ont rang de Directeur et de Sous-Directeur de l'administration. Outre ces services, sont érigées des directions centrales dirigées par des Directeurs nommés par décret pris en Conseil des Ministres. Ils ont rang de Directeur d'Administration Centrale à savoir :

- La Direction des Affaires Administratives et Financières ;
- La Direction des Infrastructures et des Equipements Culturels ;
- La Direction du Patrimoine Culturel ;
- La Direction de la Promotion des Arts et de la Culture ;
- La Direction de la Formation Artistique et Culturelle ;
- La Direction du Cinéma et des Industries Culturelles ;
- La Direction de la Francophonie et de la Coopération Culturelle ;
- La Direction du Livre et de la Lecture.

Les directions qui retiennent notre attention ici sont la Direction des Infrastructures et des Equipements Culturels, la Direction de la Promotion des Arts et de la Culture, la Direction de la Formation Artistique et Culturelle, la Direction du Patrimoine Culturel². La Direction des Infrastructures et des Equipements Culturels est chargée de (Article 11):

- Mener les études techniques, les travaux de conservation et de restauration ;
- Assurer le contrôle et le suivi des chantiers ;
- Créer et d'équiper les centres culturels intégrés d'intérêt national ;
- Promouvoir les métiers de l'architecture liés aux arts et à la culture territoriale de la
- Culture architecturale en liaison avec les collectivités et les autres partenaires ;
- Promouvoir la qualité architecturale des bâtiments d'Etat, la décoration des espaces et
- Des bâtiments publics en œuvres d'art nationales et l'insertion des signes d'identité culturelle nationale dans les projets publics ;
- Inciter les promoteurs et constructeurs de logements à valoriser les matériaux locaux à

² Pour des questions d'organisation pratique, la Direction du Patrimoine Culturel sera traitée dans le chapitre portant sur l'inventaire général.

- Caractère culturel dans leurs projets.

La Direction de la Promotion des Arts et de la Culture (Article 14) a pour mission de :

- Définir la politique générale de la formation ;
- Planifier, de mettre en œuvre et d'évaluer l'organisation et le fonctionnement des structures d'enseignement artistique et culturel ;
- Coordonner les activités des structures de formation ;
- Élaborer une politique de formation dans les domaines des arts et de la culture, d'en
- Assurer l'exécution, le suivi et l'évaluation ;
- Promouvoir la formation continue et le perfectionnement des agents et du personnel d'encadrement ;
- Assurer les modalités de mise en stage en Côte d'Ivoire et à l'extérieur.

La Direction de la Formation Artistique et Culturelle (Article 16) a pour rôle de :

- Promouvoir les échanges internationaux en matière culturelle ;
- Assurer le suivi de l'évaluation des opérations de Coopération culturelle en Côte d'Ivoire ;
- Réaliser la veille culturelle en collaboration avec les attachés culturels auprès des Ambassades de Côte d'Ivoire à l'étranger ;
- Encourager et de favoriser la vie culturelle et de promouvoir une identité culturelle pour
- Une meilleure appropriation de la culture nationale dans le cadre de la diversité culturelle entre les nations.

Cette Direction de la Formation Artistique et Culturelle comprend trois Sous-Directions que sont la Sous-Direction de la Francophonie et des Relations avec les institutions, la Sous-Direction de l'intégration Culturelle et Artistique et la Sous-Direction de la Promotion de l'identité Culturelle Nationale. Les Sous-directeurs sont nommés par arrêté. L'un des objectifs de cette organisation est un maillage suffisamment important du territoire condition d'un inventaire exhaustif du patrimoine national. La Direction du Patrimoine Culturel et les structures externes exerçant sur l'ensemble du pays sont en grande partie chargés du succès de l'opération.

La question de l'inventaire général et du classement du patrimoine

La Direction du Patrimoine Culturel (Article 12) est chargée de :

- Recenser, de conserver, de préserver et de valoriser les sites et monuments historiques ;
- Promouvoir le patrimoine culturel immatériel ;
- Collecter, classifier, protéger, conserver et restaurer les objets historiques du
- Patrimoine national et les pièces ou objets provenant des recherches archéologiques ;
- Développer le patrimoine muséologique national et d'en faciliter le libre accès ;
- Mettre en œuvre la protection et la valorisation des centres urbains et quartiers anciens d'intérêt historique ou esthétique ;
- Protéger les abords des monuments historiques et de promouvoir la politique des zones de protection architecturale, urbaine et patrimoniale ;
- Assurer la restauration des immeubles protégés au titre des monuments historiques.

Ces actions peuvent se décliner en six séquences distinctes mais intimement liées comprenant l'inventaire général des sites archéologiques, la création et le développement de réserves archéologiques, les études et travaux de conservation et de restauration des matériaux recueillis, le montage d'expositions régulières, permanentes ou temporaires (musées et centres d'interprétation), la diffusion et l'animation autour du patrimoine archéologique (publications spécialisées, articles de presse, émissions radiophoniques et télévisées), l'utilisation économique et sociale du patrimoine archéologique (développement du tourisme de découverte et ses retombées sociales) (Sekongo, 2013).

Cette Direction comprend deux Sous-Directions à savoir la Sous-Direction des Musées, des sites et monuments et la Sous-Direction des Arts, des Traditions Populaires et de la Promotion des Langues Nationales.

Les services extérieurs (Article 18) qui complètent l'organisation structurelle du Ministère de la Culture et de la Francophonie comprennent les Directions Régionales, les Représentations Culturelles à l'étranger, les Musées de Côte d'Ivoire, les Centres Culturels, la Bibliothèque Nationale.

Par ces canaux, le Ministère est présent dans toutes les régions (Tailly & Alleman, 2010, 37-44) à travers ses Directions Régionales: Lagunes, Moyen, Comoé, San- Pedro, Bondoukou, Man, Abengourou, Korhogo, Bouaké, Daloa, Gagnoa où est appliquée la politique culturelle décidée par le Ministère. Dans ces régions le travail se fait en étroite collaboration avec les parties prenantes dans l'aménagement du territoire (la gestion des sites, l'animation culturelle dans les espaces urbains et ruraux), l'insertion sociale: la politique culturelle, au même titre que l'instruction publique; la décentralisation de l'administration et la vie locale.

Au titre des autres structures, le Ministère de la Culture et de la Francophonie est aidé dans sa tâche par le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat. Il intervient dans le recensement, l'aménagement et l'exploitation des sites et monuments d'intérêt touristique et la promotion de l'artisanat et des entreprises artisanales. De même, par le biais du Ministère de la Communication, il bénéficie d'une visibilité à l'extérieur. Avec cet appareillage administratif, on comprend que le patrimoine constitue un des secteurs essentiels d'intervention du Département de la Culture.

En effet, le Patrimoine Culturel bien inventorié peut contribuer à insuffler une dynamique au secteur touristique, au transport, à l'hôtellerie, à la restauration, au commerce, aux impôts et à l'industrie. Le Patrimoine Culturel peut participer à la construction d'un citoyen accompli c'est-à-dire doté de valeurs morales et sociales indéniables enracinées dans les valeurs héritées des ancêtres fondateurs. Il suffit pour cela que soit mis en application la loi de 1987 qui établit formellement en son article 4 l'inventaire du Patrimoine Culturel National et sa révision annuelle (Koffi, 2008, 29).

Le cadre normatif de l'archéologie en Côte d'Ivoire

Le cadre normatif de l'archéologie en Côte d'Ivoire n'est pas contenu dans un document unique. L'archéologie ivoirienne oscille entre recherche scientifique et conservation patrimoniale, ce qui lui confère une situation administrative ambivalente. En 1969, est signé le décret n°69-303 du 4 juillet 1969 portant création de l'Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africains (IHAAA) auprès de l'Université d'Abidjan, alors sous tutelle de l'Education nationale. Il y est attribué à l'institut (Article 2 du décret) une vocation d'enseignement et de recherches, la formation des chercheurs, la prospection du pays, la conservation et la diffusion des découvertes sur l'histoire ancienne et moderne du territoire national. Avec l'ouverture en décembre 1971 d'un Secrétariat d'Etat chargé des Affaires Culturelles, qui se mue de 1976-1977 en Ministère autonome, la gestion du patrimoine archéologique lui est désormais dévolue à travers le 'Service de la protection des sites et du patrimoine historique et de l'archéologie' au détriment de l'IHAAA. Cette attribution est confirmée par la loi n°87-806 du 28 juillet 1987 (Gautier, 2002) portant protection du patrimoine culturel. Votée à l'initiative du Ministère des Affaires Culturelles, son chapitre III (Articles 37 à 45) est consacré précisément au régime des fouilles archéologiques et aux questions connexes. Des subventions étaient alors régulièrement accordées à l'IHAAA jusqu'en 1986. Aussi, la Côte d'Ivoire a-t-elle adhéré, au niveau international, à un certain nombre de recommandations et conventions parrainés par l'UNESCO. Ce sont la 'Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques' (1956), la 'Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés' (19 novembre 1968), la 'Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique' (2001) (Sekongo, 2013, 2), la 'Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels' (30 octobre 1990, entrée en vigueur le 30 janvier

1991) la ‘Convention d’Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés’ (24 juin 1995 à Rome)³. Ces textes normatifs donnent un large éventail à la pratique de l’archéologie dans le pays en l’ouvrant à des missions internationales (France, Belgique, Suisse, ...) et en lui garantissant ses fonctions de recherche scientifique et de conservation en matière archéologique.

Des dispositions de différents services et codes, notamment celui régissant l’environnement que nous avons déjà analysé dans un autre forum (Rencontre de la Commission « Politiques et structures de gestion du patrimoine archéologique » à Dakar du 29 au 31 mai 2013) permettent également d’appréhender les dispositifs légaux qui soutiennent sa pratique sur le terrain. Il revient donc aux archéologues d’être attentifs à l’évolution de ces structures et du pays. Nous pouvons ici relever le rôle qu’est appelé à jouer le service des Douanes ivoiriennes rattaché au Ministère de l’Economie et des Finances. Pour rappel, on retient que la Direction Générale des Douanes (DGD) est chargée de faire respecter les dispositions législatives et réglementaires auxquelles sont soumis les mouvements des personnes, des marchandises, des moyens de transport et des capitaux à l’entrée et à la sortie du territoire. A ce titre, la douane exerce de nombreuses missions dont la protection du patrimoine culturel et de l’environnement par le contrôle des exportations de biens culturels⁴. A côté de ces dispositifs, qui peuvent être qualifiés de matériels parce que marqués par écrits, apparaissent d’autres plutôt immatériels régis par des lois et méthodes traditionnelles de conservation.

De façon générale, les lois traditionnelles de conservation du patrimoine culturel sont des interdits ou des secrets que détiennent une caste ou un groupe de personnes qui ne doivent pas être violés par un tiers, de même que des bois ou rivières sacrés pour les sites. Nous avons à titre d’exemple la forêt sacrée Cloetcha d’Abobo à Abidjan, qui est ce qui reste des forêts sacrées du peuple Ebrié, la forêt sacrée Topé de Grand-Bassam, l’unique forêt sacrée du royaume Abouré. Les bois sacrés, lieux d’initiation des castes, des générations se retrouvent à la fois au Sud et au Nord du pays. Les rivières sacrées, lieux d’adoration d’une communauté foisonnant au Centre, à l’Est et Nord-est de la Côte d’Ivoire (Koffi, 2008, 22). Les archéologues et les structures qui les emploient, dans le souci de rendre la discipline plus visible et la sortir du long sommeil qui l’a caractérisé de 1990 à 2000, ont opté pour une organisation plus sereine qui leur permet de plus en plus de remplir au mieux leur fonction.

Les nouvelles orientations de l’archéologie en Côte d’Ivoire

Le bilan et l’état des difficultés de la recherche archéologique en Côte d’Ivoire, à ce jour, sont contrastés. Parmi les acquis, figurent un réel progrès dans la formation des professionnels du patrimoine archéologique, chercheurs et conservateurs, de même que la reconnaissance de l’archéologie comme partie intégrante du patrimoine devant être prise en compte dans l’action publique nationale. Cependant, les mesures générales de protection et de gestion restent plus qu’insuffisantes au regard des standards internationaux : le cadre juridique souffre d’incomplétude, tout comme le cadre institutionnel ou organique ; la protection juridique et pratique des sites archéologiques est quasi inexistante (du fait de manque de décrets d’application) ; l’archéologie préventive (‘archéologie de sauvetage ‘loi 1987) fait défaut, de même que la mise en valeur des produits archéologiques et la concertation régulière entre les parties prenantes concernées ... Cette non appropriation globale de la gestion du patrimoine archéologique a pour conséquences notamment le développement des fouilles clandestines et la destruction de sites importants (Fanfala, région d’Odienné ; Gohitafla, Centre-ouest ; La Bété, Anyama; Songon, Nord-ouest d’Abidjan) de même que l’insécurité ambiante dans laquelle baignent les matériaux archéologiques recueillis (Sekongo, 2013, 2) qui ne sont pas toujours mis à la disposition des musées.

Tirant les leçons des difficultés rencontrées depuis sa formalisation dans les années 1968-1969, à savoir des ressources insuffisantes à son épanouissement, à un cadre juridique quasiment inexistant,

³ <http://icom.museum/ressources/base-de-donnees-des-listes-rouges/liste-rouge/afrique/legislation/L/2/>

⁴ <http://www.douanes.ci/?page=Infos>

les archéologues ont pris leurs responsabilités. Avec la création du Département d'Archéologie de l'Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD), l'un des quatre Départements de l'Institut en 2001, une nouvelle stratégie de recherche basée sur trois laboratoires est mise en place.

Ainsi le laboratoire d'Archéologie et identité culturelle est structuré autour d'un vaste programme de prospection archéologique dont l'objectif est de définir les potentialités archéologiques de la Côte d'Ivoire. Pour cela, le programme est subdivisé en neuf (9) régions archéologiques qui constituent autant de projets. Ce sont : le nord-est, le nord-ouest, l'ouest montagneux, le sud-ouest, le centre-Ouest, le V Baoulé, l'est, le pays Sénoufo, la région des lagunes.

Le laboratoire d'Histoire des techniques, quant à lui, vise à recenser, inventorier, classer, interpréter et valoriser l'ensemble de techniques anciennes de Côte d'Ivoire : Métallurgie, Céramique, Matériaux organiques...les recherches doivent aboutir à :

- L'élaboration d'une carte des techniques anciennes ;
- L'obtention d'une chronologie cohérente ;
- Une meilleure connaissance des savoir-faire techniques des sociétés ivoiriennes précoloniales.

En outre, le laboratoire entreprend vingt-sept (27) projets dont la réalisation devrait déboucher sur un ouvrage de synthèse sur chacune des grandes techniques anciennes de Côte d'Ivoire.

Le laboratoire d'Archéologie des mondes africains contemporains enfin, est structuré autour de toutes les problématiques en relation avec la valorisation du patrimoine culturel en Côte d'Ivoire et la protection des sites en danger. Plusieurs projets ont été déjà identifiés:

- Route d'esclave ;
- Sauvegarde des sites en danger ;
- Archéologie et muséographie.

Ce programme doit permettre une meilleure diffusion du patrimoine culturel ivoirien auprès des populations. Grâce à un potentiel important d'étudiants et les travaux des enseignants-chercheurs, de nombreuses études qui couvrent assez remarquablement le pays, à partir de problématiques de recherches cohérentes sont en cours. On est en droit d'espérer que dans un futur proche des résultats intéressants qui fassent connaître la Côte d'Ivoire archéologique soient obtenus. D'ores et déjà deux thèses de doctorat issues de cette nouvelle vision de l'archéologie ont été soutenues en 2007 et 2011 sur la Côte d'Ivoire côtière et les pierres sculptées de Gohitafla. Cinq autres sont en cours et 12 mémoires de Master sont en élaboration. C'est un potentiel important de ressources humaines qui est en constitution et qui devrait permettre à terme de développer davantage l'archéologie dans le territoire. En outre des actions vigoureuses sont menées dans le sens de la sensibilisation des autorités politiques et administratives en vue de l'instauration de l'archéologie préventive. Celle-ci apparaît comme une chance supplémentaire pour la redynamisation de la recherche archéologique en Côte d'Ivoire.

Conclusion

L'analyse du cadre structurel de l'archéologie en Côte d'Ivoire a mis en évidence la réorientation constatée ces dernières années. Il en découle qu'une politique culturelle efficiente devrait engager l'entité concernée à jouer pleinement son rôle. En la matière, et vu l'importance de la culture dans le développement d'un pays, il apparaît inconcevable d'attendre à ce niveau des capitaux étrangers pour la financer. Il revient aux Etats de prendre leur responsabilité en vue de participer plus efficacement à la mondialisation. L'archéologie peut y contribuer en tant que levier du développement durable par rapport à sa capacité de participer de façon active au brassage des peuples et au renforcement de la cohésion sociale; car si le sens étymologique en fait, l'étude des choses anciennes, son essence réside dans une meilleure connaissance du présent.

References

- Gaultier, C. (2002) – « Loi n°87-806 du 28 juillet 1987 portant protection du patrimoine culturel de Côte d'Ivoire », In: Droit et patrimoine en Afrique: Patrimoine Francophone. Université Senghor (CD-ROM), n°6, Réactualisation.
- Koffi, B. Y. (2008) – Côte d'Ivoire, Communication au Salon des études en sciences sociales de l'Université Hampâté, 31p.
- Tailly, A. & Alleman, I. M. (2010) – La Côte d'Ivoire. Profil culturel des pays du sud membres de la Francophonie. Un aperçu de trois pays de l'UEMOA. Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, Organisation Internationale de la Francophonie, pp. 33-44.
- Jockey, P. (1999) – L'archéologie, Paris, Belin, 399p.
- Sekongo (Y. F.), (2013) – Recherche scientifique et conservation du patrimoine. Le cas du patrimoine archéologique en Côte d'Ivoire, communication au XIIIe colloque de l'Association Ouest Africaine d'Archéologie, Abidjan.